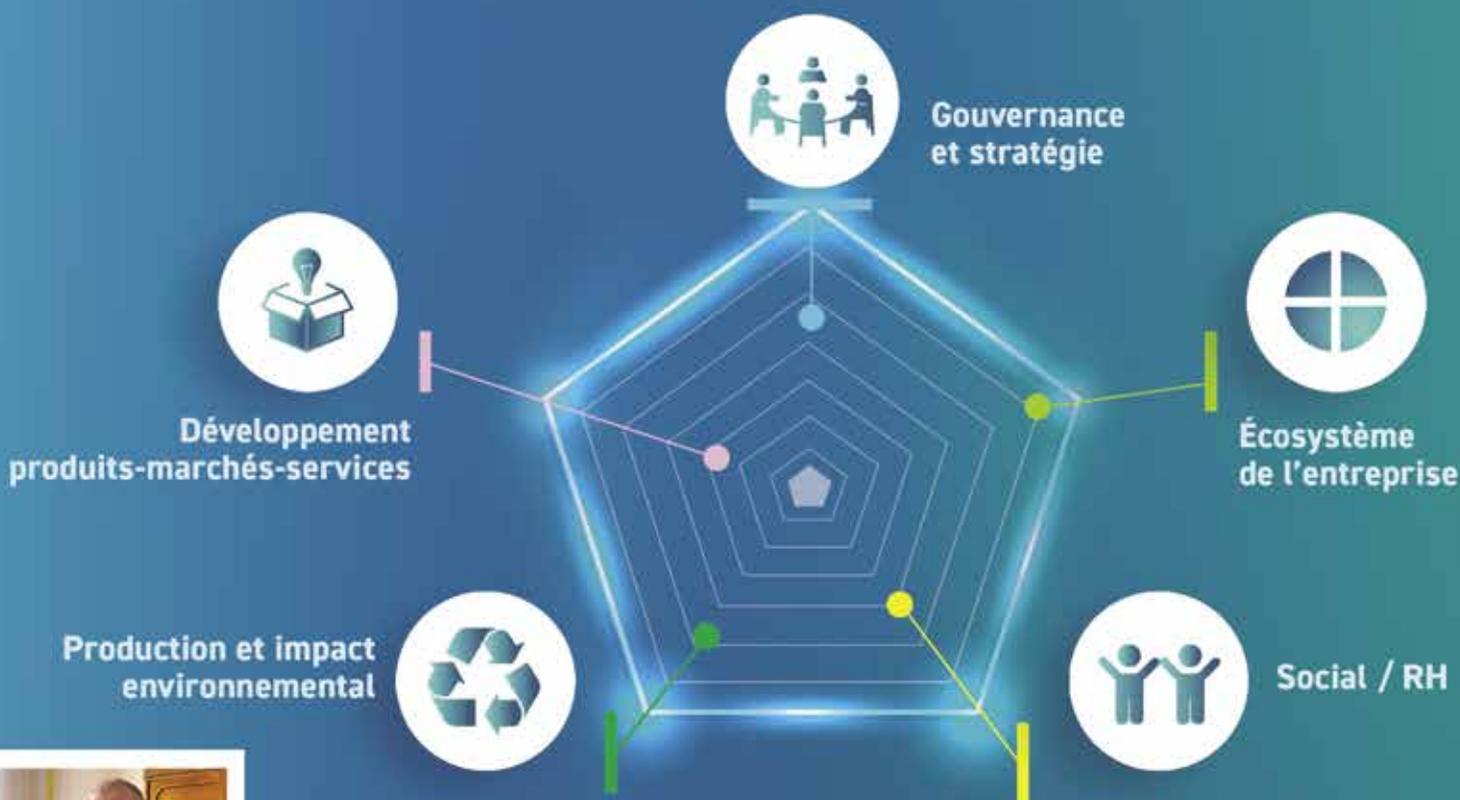


fusionns

MAGAZINE DE LA MÉTALLURGIE BRETONNE

UIMM
Bretagne
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES



LA PAROLE À

HERVÉ MATTEI

DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA BANQUE DE FRANCE





La plateforme virtuelle qui vous embarque dans l'univers de l'industrie

Une expérience inédite en 3D pour découvrir les métiers et les formations : **Salons**, **conférences**, **rencontres** et **challenges**



www.industriz.bzh



PARTICIPEZ A LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

FAITES DÉCOUVRIR L'INDUSTRIE ET SES MÉTIERS

Du 16 novembre au 03 décembre 2023

AU PROGRAMME

-  Parcours de découverte des métiers industriels itinérant
 -  Visites d'entreprises
 -  Interventions en classes
 -  Festivals métiers industriels au cinéma
- et de nombreuses autres actions ...



Semaine de l'industrie en Bretagne

Infos et inscription : www.semaine-industrie-bretagne.fr

6 organisations industrielles membres d'AJIR Bretagne



BRETAGNE

Participez à la Semaine de l'industrie 2023 !

Du 16 novembre au 3 décembre 2023 en Bretagne, la semaine de l'Industrie coordonnée par AJIR Bretagne et en lien avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'orientation et des branches professionnelles industrielles revient avec des animations dans les cinémas pour les scolaires, des visites d'entreprises dans tous les territoires, le parcours itinérant de découverte des métiers et de nombreux espaces de démonstration. Entreprises, vous souhaitez participer à la Semaine de l'Industrie ? Rendez-vous sur www.semaine-industrie-bretagne.fr/entreprises.

Contact : Votre UIMM ou info@ajir-industrie.bzh

Inscrivez-vous à l'Open de l'industrie jeudi 19 octobre !

Rendez-vous Jeudi 19 octobre à l'Espace

Glenmor - Centre des Congrès, à Carhaix, pour l'Open de l'industrie « TOUS SOLIDAIRES pour une Bretagne industrielle FORTE » !

Mise à l'honneur des industriels bretons (exposition des savoir-faire, trophées Crislid Industrie), développement du business de proximité (RDV BtoB), débats sur les enjeux liés aux transitions (financement, foncier, énergie, réindustrialisation...) et convivialité à l'occasion de cette 8^e édition de l'événement annuel INCONTOURNABLE des industriels bretons.

Bloquez vos agendas et parlez-en autour de vous ! Ouvert aux dirigeants, acheteurs, chargés d'affaires, responsables techniques de production, de bureau d'études.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 18 octobre sur openindustrie.bzh

Contact : Pierre-Emmanuel Houérou - 06 10 22 22 50
pehouerou@uimmbretagne.fr

CÔTES-D'ARMOR

Recrutement/formation

Démarrage des formations en novembre et décembre. Sont ouverts : 12 postes de technicien vérificateur éolien offshore pour l'entreprise Open'R. 12 postes d'équipiers autonomes de

production industriel pour 6 entreprises de Lannion (Mécanique de précision, Electronique, Optique, Cosmétique). 12 postes de chaudronnier (Ecovrac, Couedic Madoré équipement, Joriside) à Loudéac.

Contact : Alexandra Léger - 02 96 77 22 33
aleger@uimm22.fr

FINISTÈRE

Job Dating en After Work à Landivisiau

Tension sur le marché de l'emploi, besoins de nouveaux talents, recrutement d'alternants ? L'UIMM Finistère organise son Job Dating en After Work le mardi 17 octobre 2023 de 16h à 19h à la salle Le Vallon à Landivisiau. Industriels, vous êtes intéressés pour y participer ? Prenez contact avec nous !

Contact : Emmanuelle Faudot - 02 98 02 54 79
emmanuelle.faudot@uimm29.bzh

L'Industrie fait son show !

L'UIMM Finistère organise durant la Semaine de l'Industrie, du 20 au 24 novembre, l'Industrie fait son show ! Cette opération, à destination des collégiens et élèves de 2nd du Finistère, a pour objectif de faire découvrir les entreprises industrielles du territoire. Ils seront amenés à visionner des vidéos de présentation (entreprises, produits, métiers...) et voteront en fonction de catégorie établie et de leur « préférence ».

Contact : Tiphaine L'hostis - 02 98 02 54 79
tiphaine.lhostis@uimm29.bzh

ILLE-ET-VILAINE/MORBIHAN

Trois nouvelles compétences rejoignent l'équipe !

L'équipe de l'UIMM 35-56 voit son effectif s'élargir. Maëva Morice, spécialiste du CRM et du webmarketing, Hélène Hublin, à la fois chargée de relation entreprise et cheffe de projet industriel, ainsi que Camille Le Breton, chargée de mission emploi insertion, viennent renforcer nos rangs.

Pour en savoir davantage, contactez-nous : info@uimm35-56.com

La RSE au service de votre performance Industrielle !

Vous souhaitez valoriser vos pratiques, votre démarche RSE ? L'UIMM 35-56 vous accompagne avec 2 formules : la charte #IndustrielEngagé pour mon territoire et le Diagnostic RSE niveau 1.

Contact : Émilie Le Mené - 02 99 87 42 87
e.lemene@uimm35-56.com

AGENDA DU RÉSEAU

LES DATES À RETENIR EN 2023

BRETAGNE

13 octobre → Conseil d'administration UIMM Bretagne à Ploufragan.

19 octobre → Open de l'industrie à Carhaix.

CÔTES-D'ARMOR

22 septembre → Formation en droit social « Maîtriser les fondamentaux du droit du travail » de 9h15 à 17h15 à Pontivy.

22 septembre → Journée prévention « Dialogue sécurité » de 9h à 17h à Ploufragan.

29 septembre → Réunion CCPM EDC de 14h à 17h à Ploufragan.

3, 26 octobre → Formation en droit social « La nouvelle Convention Collective de la Métallurgie » de 9h à 17h à Ploufragan.

4 octobre → Journée prévention « Addiction en entreprise » de 9h à 17h à Ploufragan.

17 octobre → Formation en droit social « Harcèlement moral, sexuel et agissement sexiste : reconnaître, prévenir et réagir » de 9h à 17h à Ploufragan.

FINISTÈRE

5 octobre → Club RH de 14h30 à 17h30 (lieux à définir).

17 octobre → Rallye de la Zone industrielle du Vern à Landivisiau. Visites de 2 entreprises, information sur le secteur de la métallurgie, ateliers pratiques de découverte des métiers suivi du job dating. Inscription : www.lindustrie recrute@uimm29.bzh

20 octobre → Ateliers classification - Pépinière d'entreprises du Faou - Inscription : www.lindustrie-recrute-bretagne.fr

6 octobre → Les Mardis de l'Industrie à 9h30 à Brest - Inscription : www.lindustrie-recrute-bretagne.fr

3 octobre → Les Vendredis de l'Industrie à 9h30 à Quimper - Inscription : www.lindustrie-recrute-bretagne.fr

ILLE-ET-VILAINE/MORBIHAN

14, 21 et 28 septembre → Les RDV Droit des Affaires en visio.

19 septembre → Les mardis de l'énergie : achat d'énergie en visio.

20 septembre → Happiness Réseau : Lorient Composite Valley & Défi Azimut à Lorient.

21 septembre → Atelier de cotations selon la future classification à Rennes.

6 octobre → Atelier de cotations selon la future classification à Lorient.

10 octobre → Rendez-vous du SSE.

20 octobre, 17 et 24 novembre → Convention collective de la métallurgie, présentation synthétique spéciale TPE-PME.



LA PAROLE À

HERVÉ MATTEI

DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA BANQUE DE FRANCE

« LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DANS L'INDUSTRIE BRETONNE SONT MIEUX ORIENTÉES POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2023 »



La Banque de France occupe une position privilégiée pour observer la santé économique et financière des entreprises, en particulier dans l'industrie. FUSIONS a interrogé le directeur régional de la Banque de France, Hervé Mattei, sur les tendances conjoncturelles dans l'industrie bretonne et la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques.

FUSIONS Du point de vue de la direction régionale de la Banque de France, comment se porte l'industrie en Bretagne ?

Au premier semestre 2023, l'industrie bretonne s'est stabilisée globalement après un exercice 2022 plus dynamique. Si les difficultés d'approvisionnement en matières premières et composants électroniques se sont raréfiées, permettant une croissance de la production dans le matériel de transport, les équipements électriques et électroniques notamment, l'agro-alimentaire a vu sa production légèrement reculer, principalement dans le lait et la viande. À fin juin, les stocks de produits finis sont repassés au-dessus de la moyenne de long terme tandis que les carnets de commandes se situaient un peu en retrait. Les rentabilités ont

été affectés par le renchérissement des coûts, énergie, intrants et salaires mais restent dans l'ensemble à un niveau correct. Les trésoreries se sont resserrées.

FUSIONS Comment analysez-vous les perspectives économiques des prochains mois pour l'industrie bretonne ?

Les perspectives sont mieux orientées pour le deuxième semestre 2023. Au niveau national, les prévisions font état d'une fin d'année un peu plus dynamique, la Banque de France a relevé sa prévision de croissance du PIB de 0,6 à 0,7% fin juin. La demande et le pouvoir d'achat se sont stabilisées tandis que l'inflation est en train de reculer. La baisse du coût de l'énergie et des matières premières observée depuis plusieurs semaines va se répercuter progressivement dans l'économie nationale et régionale. On observe une augmentation régulière des crédits d'équipement accordés par les établissements de crédit en Bretagne ce qui est un signal favorable.

FUSIONS Pourquoi la Banque de France s'intéresse de plus en plus au sujet de la transition climatique ?

En tant que banque centrale, la Banque de France s'intéresse à la transition climatique car celle-ci aura des conséquences sur l'évolution des prix, le financement de l'économie et la stabilité du système financier. La Banque de France a d'ailleurs été l'origine, et assure le secrétariat du NGFS¹ (Network for Greening the Financial system) réseau de plus de 120 banques centrales menant des travaux sur ces sujets. Le risque climatique doit être pris en compte dans la conduite de la politique monétaire qui vise à assurer la stabilité des prix et le bon financement de l'économie. La Banque de France et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) agissent dans le cadre de leur mandat de stabilité financière afin de mieux connaître l'exposition des

établissements de crédit et des assureurs aux risques liées au changement climatique.

FUSIONS Pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'indicateur climat qui complètera la cotation Banque de France à horizon 2024/2025 ?

La Banque de France mesure aujourd'hui le risque de défaut de crédit des entreprises au moyen de la cotation. Cette dernière constitue une appréciation de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. Elle sera complétée à horizon 2024/2025 par un indicateur climat qui s'appuiera sur la méthodologie de l'ADEME. Cet indicateur gratuit permettra aux entreprises de se positionner par rapport à une trajectoire cible de décarbonation de leur secteur. L'indicateur est en cours de préparation et de validation avec plus de 500 entreprises tests en 2023, dont environ 35 en Bretagne. Il a vocation ensuite à être généralisé d'abord aux grandes entreprises, puis aux ETI et PME. La Banque de France assurera la centralisation progressive de la collecte des données climatiques des entreprises, leur stockage et leur transmission vers les partenaires financiers et publics, dans des conditions de fiabilité et de confidentialité éprouvées afin de simplifier la vie des entreprises.

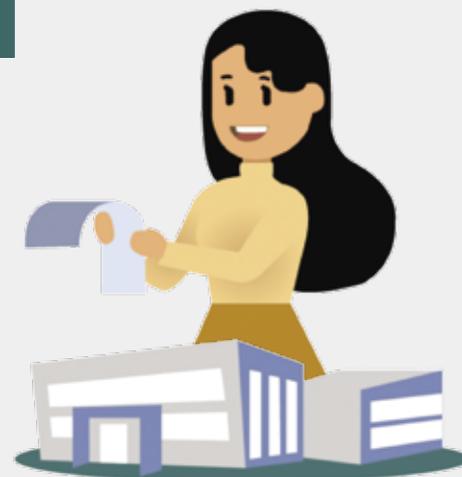
FUSIONS Vous évoquez la cotation des entreprises par la Banque de France, cette dernière a évolué en 2022 pour permettre d'évaluer plus précisément la situation financière des entreprises. Quel bilan tirez-vous des cotations réalisées en Bretagne selon les nouvelles cotes, notamment dans la métallurgie ?

À fin juin, nous avons examiné environ la moitié des bilans arrêtés à fin décembre 2022. Nous observons une grande stabilité des cotations attribués dans l'industrie et dans la métallurgie. ■

1 - Réseau pour le verdissement du système financier.

LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE

TIC-TAC, TIC-TAC... ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2024 !



Au 1^{er} janvier 2024, les entreprises de la Métallurgie devront appliquer les nouvelles dispositions de la convention collective. Voici 6 points essentiels sur lesquels elles doivent particulièrement porter leur attention.

Le compte à rebours a commencé. Au 1^{er} janvier 2024, la nouvelle convention collective de la Métallurgie s'appliquera à l'ensemble des entreprises de la branche. « Pour s'y conformer, les employeurs doivent, dès à présent, y travailler et peuvent pour cela, s'appuyer sur les services juridiques des UIMM bretonnes », conseille, en préambule, Isabelle Lefrançois, responsable juridique de l'UIMM 29. Car les changements sont nombreux. Nous avons listé les 6 principales mesures sur lesquelles il faudra se pencher en priorité.

1/ La nouvelle classification des emplois

Au 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des emplois des entreprises de la branche devront être classés selon un nouveau dispositif. A partir de cette date, les systèmes de classification actuels seront remplacés, sans transposition, par une nouvelle classification constituée de groupes d'emploi allant de A à I et de classes d'emploi allant de 1 à 18. Après avoir été décrits et cotés à l'aide du référentiel paritaire d'analyse, les emplois seront donc classés entre A1 et I18... Par ailleurs, les filières existantes aujourd'hui (ouvriers, techniciens ou agents de maîtrise) ne sont pas reprises. « Conformément au nouveau dispositif, il faut tout d'abord formaliser les emplois en rédigeant des fiches descriptives d'emploi et les communiquer aux salariés, explique Valentine Alexandre, juriste au sein de l'UIMM Finistère. Restera ensuite à évaluer chaque emploi selon 6 critères classants et 10 degrés d'exigence. De cette « cotation » qui peut être comprise entre 6 et 60, découle le classement correspondant. Par exemple, le statut cadre commencera à F11, soit une cotation de 37 points ». Pour finir, l'employeur devra notifier par écrit ce classement aux salariés. Celui-ci figurera sur le bulletin de salaire à partir de janvier 2024. L'enjeu de ce processus de classification est d'autant plus important que de nombreuses dispositions conventionnelles en dépendent, comme la rémunération et le calcul de la prime d'ancienneté.

2/ L'impact sur les rémunérations

A chacune des 18 classes d'emploi correspond un salaire minimum conventionnel. Ces salaires minima hiérarchiques (SMH), négociés au

« LES UIMM BRETONNES SE TIENNENT À LA DISPOSITION DES EMPLOYEURS POUR LES ACCOMPAGNER »

niveau national chaque année (les montants applicables en 2024 ont été négociés durant l'été 2023), définissent, pour chaque classe d'emploi, le montant en deçà duquel un salarié ne peut pas être rémunéré. Fin 2024, les employeurs devront donc s'assurer que le salaire versé à leurs salariés est au moins égal aux salaires minima hiérarchiques de 2024. « Il peut être aussi conseillé de calculer l'impact de cette nouvelle grille sur la masse salariale, ajoute Alexis Saleun, juriste au sein de l'UIMM Finistère. Et provisionner l'éventuel surcoût ». Pour ce faire, les entreprises peuvent se rapprocher des services juridiques des UIMM bretonnes qui disposent d'outils pour les aider dans cette démarche.

3/ La nouvelle prime d'ancienneté

Cette nouvelle classification a également nécessité l'adaptation de la formule de calcul de la prime d'ancienneté. Versée aux salariés relevant des groupes d'emploi A à E ayant au moins 3 ans d'ancienneté, son montant sera calculé sur la base de la valeur du point, négociée chaque année au niveau des différents territoires, d'un coefficient multiplicateur défini pour chaque classe d'emploi et du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise, plafonné à 15 ans d'ancienneté. Prenons l'exemple d'un salarié dont l'emploi relève de la classe 1 (pour laquelle le coefficient multiplicateur est de 1,45 %), ayant 8 ans d'ancienneté et qui travaille 35 heures par semaine dans un territoire où la valeur du point a été fixée à 5 €. Pour obtenir le montant de sa prime d'ancienneté, on multipliera le point (5 €) par 1,45 % correspondant à sa classe d'emploi et par 8 qui est son ancienneté. Le montant brut mensuel de sa prime d'ancienneté sera donc de 58 € (5 € x 1,45 % x 8).

4/ L'articulation de la nouvelle convention collective et des normes d'entreprise

La nouvelle convention collective de la métallurgie modernise et clarifie les relations entre employeurs et employés. « Reste que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective ne va pas avoir pour

effet de faire disparaître les normes internes à l'entreprise telles que les accords d'entreprises, les contrats de travail ou encore les usages », rappelle Rosanne Monthorin-Piot, juriste en droit social à l'UIMM 35-56. Ces sources d'entreprise peuvent entrer en concours avec des dispositions conventionnelles de branche qui portent sur le même sujet. Dans ce contexte, la question du sort des différentes normes applicables au sein de l'entreprise se pose. En droit du travail, ces concours de normes se règlent par l'application des règles d'articulation des normes. Nous conseillons alors aux employeurs de recenser les normes existant dans l'entreprise qui auraient le même objet que la nouvelle convention collective. Cet inventaire leur permettra de mesurer les écarts entre leurs pratiques et les dispositions de la nouvelle convention collective. La deuxième étape consiste à articuler ces normes de manière à savoir si ces dispositions d'entreprise se substitueront ou non aux nouvelles dispositions de la convention collective. C'est l'occasion pour l'entreprise de réfléchir à l'opportunité de maintenir ses normes internes, de les actualiser, de les modifier, de les mettre en conformité ou encore de les supprimer. L'analyse des pratiques de l'entreprise pourra, en outre, lui permettre d'identifier et de valoriser les pratiques plus favorables que la convention collective qu'elles adoptent ou, à l'inverse, de régulariser une situation de non-conformité. Plus tôt cet audit social est effectué, mieux c'est. Mais il peut aussi être réalisé après janvier 2024. Cela permettra de limiter les risques de contentieux. L'intérêt de l'audit est d'inciter les entreprises à faire un toilettage de leurs normes d'entreprise pour avoir le moins de conflits de normes possibles en 2024 et pour que la transition de l'ancien vers le nouveau dispositif conventionnel soit menée dans les meilleures conditions.

5/ Les groupes dits « fermés »

Cette nouvelle convention collective s'appliquera à tous les salariés relevant de la métallurgie. Dans le cadre d'une évolution conventionnelle de cette ampleur, il est nécessaire de prévoir des dispositions transitoires, notamment lorsque les nouveaux droits deviendraient moins favorables que les anciens. « Les employeurs vont donc devoir gérer ces salariés disposant de droits différents et les placer dans des « groupes fermés » pendant un certain laps de temps », précise Julie Quéromès, juriste en droit social pour l'UIMM 22. Ces groupes fermés, qui concerneront uniquement les salariés titulaires d'un contrat de travail au 31 décembre 2023, sont au nombre de 3.

Le premier concerne les salariés qui relevaient du statut cadre et qui, par l'application de la nouvelle classification, voient leur emploi classé « non cadre » (classement inférieur à F11 soit moins de 37 points). L'article 68 de la nouvelle convention collective prévoit ici que ces salariés continueront de disposer de certains avantages dévolus aux cadres tels que les durées de préavis ou la durée du maintien de salaire pendant un arrêt maladie par exemple (l'article 68 dresse une liste exhaustive). Ces mêmes salariés devront, en outre, se voir appliquer la prime d'ancienneté puisque leur emploi sera coté « non-cadre ».

Le 2^{ème} groupe fermé concerne l'attribution de congés payés supplémentaires (couramment dénommés congés d'ancienneté). En effet, les nouvelles dispositions modifient en profondeur les conditions permettant l'acquisition de jours de congés supplémentaires. Et même si dans de nombreux cas, ces dispositions seront plus favorables (acquisition d'un jour supplémentaire dès 2 ans d'ancienneté), certains salariés auraient pu voir leurs droits diminuer par l'application directe de ces nouvelles règles au 1^{er} janvier 2024. Aussi, une période transitoire courant jusqu'en 2029 a été instituée permettant ainsi aux collaborateurs de ne pas perdre leurs droits acquis (art. 89.4 NCC).

Le 3^{ème} « groupe fermé » concerne la prime d'ancienneté. En effet,

cette dernière étant assise sur la classification et celle-ci étant totalement revue (sans transposition) au 1^{er} janvier 2024, la formule de calcul a été complètement révisée. L'application de la nouvelle classification (et par voie de conséquence, de la nouvelle formule de calcul) pourrait donc avoir pour résultat un montant moindre de prime d'ancienneté. Là encore des dispositions transitoires ont été prévues (art. 143 NCC). Ainsi un complément (sur une ligne distincte du bulletin de paie) devra être attribué lorsque l'application de la nouvelle formule conduirait à un montant de prime d'ancienneté inférieur. L'idée est que ces collaborateurs ne connaissent pas de décotes.

6/ Un paramétrage des logiciels de paie nécessaire

Du fait de l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention collective, un nouveau paramétrage des logiciels de paie va s'avérer nécessaire (nouvelle grille de classification, groupes fermés, nouvelle prime d'ancienneté, modification du complément employeur versé en cas de maladie, etc.). Il faudra donc se montrer vigilant et anticiper les demandes de changements auprès des éditeurs de logiciels. Ici aussi, les services juridiques des chambres syndicales territoriales se tiennent à la disposition des entreprises pour les aider à faire le point sur l'ensemble des mesures nécessitant la modification du paramétrage de leur logiciel. ■

Contacts



☎ Julie Quéromès est juriste en droit social pour l'UIMM Côtes d'Armor.

SERVICE JURIDIQUE DE L'UIMM 22

Tél. 02 96 77 22 33 - jqueromes@uimm22.fr
www.uimm22.com



☎ Valentine Alexandre et Alexis Saleun sont juristes au sein de l'UIMM Finistère.

SERVICE JURIDIQUE DE L'UIMM 29

Tél. 02 98 02 54 79 - valentine.alexandre@uimm29.bzh
alexis.saleun@uimm29.bzh
www.uimmfinistere.bzh



☎ Rosanne Monthorin-Piot est juriste en droit social à l'UIMM Ille-et-Vilaine et Morbihan.

SERVICE JURIDIQUE DE L'UIMM 35-56

Tél. 02 99 87 42 87 - svp@uimm35-56.com
www.uimm35-56.com



AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES



L'UIMM a mis en place une démarche pragmatique et calibrée d'amélioration de la performance globale industrielle par la RSE à destination des TPE/PME. Cette démarche adaptée aux futures normes européennes, permettra de répondre aux nouvelles exigences des clients, des fournisseurs, des banques, des investisseurs et des futurs collaborateurs.

Aujourd'hui, les entreprises font face à de nombreux défis. Outre l'obligation conjoncturelle de se relancer suite à la crise sanitaire du Covid, elles doivent aussi répondre à de nombreux challenges structurels. « On y trouve pêle-mêle la nécessité de développer notre souveraineté industrielle mais aussi l'importance de lutter contre le réchauffement climatique, de permettre la digitalisation de nos économies tout en innovant, commente Mathieu Péraud, délégué général de l'UIMM 35-56. Se sont rajoutés récemment les problèmes de recrutement.

Tous ces enjeux sont interdépendants et demandent de disposer d'une vision globale où il faut développer la performance globale de sa société via la RSE. Cela permet de résoudre l'ensemble des défis interconnectés en mettant sur pied un projet d'entreprise visant à sa performance globale ». Cette stratégie permet aussi de se développer, de répondre à des appels d'offres pour obtenir un marché en mettant en avant sa RSE.

C'est d'autant plus important que les directives européennes CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive ¹) vont s'imposer dans les années qui viennent.

« La mesure, parue le 16 décembre 2022, vient drastiquement renforcer le reporting extra-financier des entreprises sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance », précise Jean-Pierre Fine, secrétaire général de l'UIMM.

« Des données qualitatives et quantitatives très précises seront demandées aux entreprises via des rapports de durabilité standardisés, appelés normes ESRS. Ces rapports permettront de comparer les entreprises entre elles. L'objectif est de satisfaire les parties prenantes, en particulier les investisseurs, sur lesquels pèsent des exigences réglementaires de transparence, pour diriger les investissements vers des activités dites durables ». Sans compter que les entreprises pourront en complément être soumises à des standards de reporting sectoriels.

Surtout, toutes les entreprises seront désormais concernées ! La directive CSRD vise en effet les entreprises de plus de 250 salariés et les PME cotées. « Le projet de normes ESRS ² va être très complexe à appréhender pour ces dernières, sans compter que les plus petites entreprises devront aussi s'y mettre sous la pression de leurs donneurs d'ordre. », commente Jean-Pierre Fine.

« La marche risque d'être très haute. Cela ne signifie pas que

↳ Mathieu Péraud est délégué général de l'UIMM 35-56.



les PME ne font rien, bien au contraire, mais entrer dans le monde assez conceptuel et procédurier du reporting RSE, ce n'est pas dans leurs pratiques, dans leur ADN » insiste Jean-Pierre Fine.

De nombreuses entreprises risquent de faire appel à des consultants pour élaborer ce reporting sans réelle appropriation des enjeux « RSE » donc sans réelle plus-value

pour la performance de l'entreprise. Cela représente une charge financière au détriment des investissements industriels, nécessaires à la compétitivité.

« Alors plutôt que de subir l'inéluctable, il est essentiel de mettre en place une stratégie de performance globale en s'appuyant sur la RSE. Ce doit être considéré comme un projet d'entreprise permettant de répondre aux demandes des fournisseurs, de la société, des salariés ou des banques », ajoute Mathieu Péraud, délégué général de l'UIMM 35-56.

« Depuis 2022, nous avons déployé une démarche RSE dans notre branche »

L'UIMM a mis en place, dès les années 2010, du conseil pour développer la RSE des entreprises industrielles. « Ensuite, nous avons rédigé un fascicule sur la RSE reconnu par l'Afnor, fixant la doctrine de l'UIMM, puis, depuis 2022, déployé une démarche RSE dans notre branche », contextualise Mathieu Péraud. Depuis, deux niveaux dans la démarche RSE de l'UIMM sont proposés aux entreprises. Le premier consiste à proposer un diagnostic RSE aux entreprises pour analyser leur situation actuelle et celle qu'elles peuvent viser dans l'avenir. La société s'engage alors dans un plan d'action à suivre pour améliorer sa performance globale en signant une charte d'engagement RSE valable trois ans à faire valoir auprès des parties prenantes. Le deuxième niveau consiste à s'engager à l'obtention d'un label délivré par un organisme tiers. Ce label créé spécifiquement pour l'industrie sera proposée aux entreprises en 2024. « Nous allons différencier nos consultants qui accompagneront le chef d'entreprise et les auditeurs qui évalueront afin que ce label soit irréprochable pour valoriser la démarche auprès de toutes les

↳ Jean-Pierre Fine est secrétaire général de l'UIMM.



parties prenantes », commente Mathieu Péraud.

« Les taux des banques seront conditionnés par des indicateurs RSE »

Cette approche UIMM de performance globale par le biais de la RSE permet aux employeurs, d'améliorer toute une série d'indicateurs économiques et extra-financiers.

En pratique, 5 approches, déclinées en 25 enjeux, ont été retenues : gouvernance/stratégie, social/RH, développement produits/marchés/services, production et impact environnemental, écosystème de l'entreprise.

À ce jour, une centaine de conseillers RSE référencés sont mobilisés dans toute la France et plus de 300 entreprises ont obtenu leur charte d'engagement RSE.

Des formations seront également proposées pour les référents RSE en entreprise, qui pourront prétendre à une certification UIMM.

Avec cette démarche, l'entreprise pourra viser notamment l'optimisation de ses achats, le développement de l'économie circulaire, la réduction de ses rejets de CO2 et de sa consommation d'énergie ou encore l'ancrage des emplois au niveau local et l'amélioration de la marque employeur.

« De nombreuses entreprises de la chaîne de valeur devront répondre aux exigences des clients via des questionnaires, des évaluations, explique Jean-Pierre Fine. Les taux des banques seront conditionnés par des indicateurs RSE. Les salariés veulent travailler dans des entreprises partageant leurs valeurs. La jeunesse milite pour un monde plus vert ». Autrement dit, la RSE est désormais incontournable.

« Notre démarche UIMM apporte une visibilité importante. Elle intègre le dirigeant dans une logique collective de branche et permet un rapprochement avec d'autres chefs d'entreprise. Il y en a par exemple 220 rien qu'en Ile-et-Vilaine et en Morbihan qui pourront échanger des idées, des outils, des bonnes pratiques ou bien encore s'interroger sur leur gouvernance d'entreprise, sur leur stratégie ». Bref, des actions pour pérenniser et développer son entreprise. ■

- 1 - Directive sur les rapports extra-financiers de développement durable des entreprises.
- 2 - ESRS : normes et indicateurs européens de reporting sur le développement durable.



Charte d'engagement RSE de l'UIMM. ↳



BELMET

Le Relecq-Kerhuon - 29

IMPLIQUER SES SALARIÉS POUR MIEUX PERFORMER

Le distributeur de produits métallurgiques et de fournitures industrielles Belmet promeut une politique de transparence envers ses salariés. Ces derniers sont tenus au courant des informations économiques de l'entreprise. Cela leur permet de s'impliquer, de proposer des idées et, in fine, de satisfaire les clients. Cette démarche RSE s'est aussi concrétisée par une évaluation Ecovadis et une volonté de réaliser le diagnostic de l'UIMM mesurant sa démarche de performance globale.



Depuis près de 45 ans, l'entreprise Belmet distribue une large gamme de produits métallurgiques et de fournitures industrielles à destination des professionnels et des particuliers. Ses services de livraison couvrent l'ensemble du territoire breton, grâce à quatre agences implantées à Brest, Quimper, Saint-Brieuc et Rennes. Spécialiste du négoce, la société Belmet vise à

répondre aux besoins des clients, en leur proposant une prestation de service complète et de qualité, de la préparation de leur commande à la livraison, en passant par le SAV. « C'est dans ce cadre que nous avons développé une politique RSE, explique Dominique Quentel (photo ci-dessus), le coordinateur projets QSE-RSE du Groupe Bellion dont fait partie Belmet. Notre démarche s'appuie sur 5 thèmes. Le premier d'entre eux, le plus important, est de développer une forte écoute et une transparence vis à vis de nos salariés sur des sujets comme notre budget, nos bilans, nos résultats. Nous expliquons à nos collaborateurs ce que nous faisons et où nous allons. Les mêmes informations circulent du PDG au standardiste. Cela renforce les expertises et les savoir-faire de tout le monde. Nous promouvons donc les évolutions internes, l'égalité des chances et le bien-être de nos équipes. Cela nous permet d'être à l'écoute de toutes les idées proposées. Cela améliore, in fine, nos services et nos relations avec nos clients avec pour incidence leur fidélisation et une amélioration de nos produits ».

Chez Belmet, tout est donc lié via une RSE faisant rentrer l'entreprise dans un cercle vertueux. « Cela nous permet de nous lancer aussi dans d'autres actions concrètes comme la plantation d'arbres, l'achat de camions moins polluants ou la volonté de tendre vers la neutralité carbone, poursuit Dominique Quentel. Cette politique constitue donc un levier pour améliorer la performance globale de notre entreprise via un fort ancrage breton. Nos clients y sont sensibles et analysent nos actions. Les banquiers font la même chose tout comme nos donneurs d'ordre. Cette politique nous permet alors de conserver nos clients anciens et d'en trouver de nouveaux ».



1

Credit photo © Marc Clen



2

Ces cornières en acier sont des produits commercialisés par Belmet. 1
2
L'entrepôt du site du Relecq-Kerhuon.

« Le fait d'être certifié RSE par un tiers vaut mieux que de longs discours »

Ce développement a aussi permis à Belmet d'ouvrir à Chateaubourg, à l'est de Rennes, une quatrième agence en septembre 2022. L'investissement de 5 millions d'euros s'est accompagné du recrutement d'une dizaine de collaborateurs et de la modernisation et l'amélioration des outils de travail. Cela concourt donc à la performance de l'entreprise tant sur l'efficacité de fonctionnement, la sécurité et le respect des normes environnementales. « Cela consiste aussi, via, par exemple, la démarche Performance Développement Durable (P2D), de satisfaire les actionnaires et banques qui financent les projets, les clients qui assurent le développement, les salariés qui génèrent de la valeur ajoutée, les fournisseurs qui contribuent à sa performance, les collectivités qui apportent les services publics et, enfin, la société civile qui facilite l'activité », ajoute Dominique Quentel.

Pour structurer cette démarche, Belmet continue à avancer. Depuis février 2023, la société est labellisée Ecovadis. L'entreprise s'est aussi lancée dans la réalisation d'un bilan carbone de l'ensemble de ses activités. Belmet est également certifiée ISO 9001 depuis 2000 et dispose d'un partage d'expérience des différents adhérents de Socoda. Enfin, la société s'oriente vers une certification RSE. « Nous sommes en contact avec l'UIMM Finistère à ce sujet et avons pour perspectives une certification sur l'année 2024 », conclut Dominique Quentel. Le fait d'être certifié RSE par un tiers vaut mieux que de longs discours. Cela montre que nous ne nous endormons pas sur nos lauriers ». ■

CONTACTS **Belmet**



CA en 2022 : 64 millions d'euros
Nombre de salariés : 104
Z.I de Kerscao
29 480 Le Relecq-Kerhuon
Tél. 02 98 28 21 64
Courriel : brest@belmet.fr
Site : www.belmet.fr



BA GROUP

Pacé - 35

UNE STRATÉGIE RSE QUI OPTIMISE LES PROCESS ET RÉDUIT LES COÛTS

La performance globale de BA Group découle d'un engagement constant visant à optimiser les process de production et à réduire les coûts. Dans cette démarche, la RSE est mobilisée pour soutenir les fournisseurs et attirer les collaborateurs. Ainsi se forme un cercle vertueux qui, en fin de compte, attire les clients.

BA Group développe une performance globale de l'entreprise. Cela passe par l'optimisation des process de production, la réduction des tâches inutiles mais aussi par une amélioration de l'attractivité pour les salariés/clients et la fidélisation de ces derniers. Cela s'accompagne de la volonté d'acheter le plus local possible avec 80 % des achats réalisés en France. « Cela permet aussi de fidéliser nos sous-traitants avec qui nous travaillons parfois depuis plus de dix ans. Nous les faisons alors monter en compétences et les associons à nos développements. Cela permet de disposer de pièces fiables, rapidement et à des prix convenables », commente Samuel Pinault, président de BA Group, spécialiste de l'automatisation de dispositifs robotisés complexes. Cette holding développe et produit des dispositifs médicaux via Ba Healthcare et industriels via BA Technics (anciennement Cimtech). « Cela sécurise nos approvisionnements via des sous-traitants dont 70 % sont situés à moins de 2 heures de route de Rennes, poursuit Fabien Le Gallic, l'acheteur projet pour BA Group. On leur assure de s'approvisionner chez eux et la proximité nous permet de régler dans la journée un éventuel problème ».

En résumé, pour la société BA Group, l'important est d'améliorer en permanence les process de développement et de production. « C'est le nerf de la guerre, rappelle Samuel Pinault, le dirigeant. Cela nous permet de proposer des prix attractifs à nos clients. Alors nous travaillons, par exemple, en qualité continue avec nos sous-traitants pour réduire nos contrôles qualité avec eux. Nous leur faisons confiance. Nous avons également affecté un ingénieur à l'optimisation de notre production et de nos contrôles internes. Cela nous a permis de produire mieux et plus vite. Nous sommes plus compétitifs et nous attirons ainsi de nouveaux clients nous proposant des projets de plus en plus innovants. Ce qui séduit des candidats à l'embauche aussi plus performants ».

« Une entreprise à l'écoute de ses salariés, basée sur la reconnaissance. C'est rassurant »

Dans un proche avenir, BA Group souhaite être labellisé Ecovadis et s'appuyer sur la norme Iso 26 000 pour fonctionner de manière socialement responsable. « Ces démarches sont profondément ancrées dans nos valeurs. Nos clients, ainsi que nos partenaires bancaires et actionnaires, en comprennent l'importance », explique le dirigeant Samuel Pinault. C'est aussi un critère de sélection pour nos



L'IMPORTANT EST D'AMÉLIORER EN PERMANENCE LES PROCESS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION



1 De gauche à droite, Fabien Le Gallic, Samuel Pinault et Camille Buan devant une ruche installée dans les jardins de l'entreprise.

2 La société BA group participe au développement du robot médical pour l'imagerie interventionnelle cardio-vasculaire.

futurs salariés ». La boucle est ainsi bouclée et permet de passer à la deuxième action que mène BA Group en matière de performance globale de l'entreprise. Car cette politique est aussi associée à une politique RSE prise en charge par Camille Buan, la DRH du groupe. « 70 % de nos salariés sont des ingénieurs, précise-t-elle. Pour les attirer et les fidéliser, nous investissons dans une politique de formation continue (86 formations dispensées en 2022, par exemple). Nous encourageons aussi les formations internes, permettant aux collaborateurs de transmettre leur expertise à leurs collègues ».

Cette politique RSE permet de stimuler intellectuellement tout le monde. Elle est accompagnée par l'embauche d'apprentis et l'amélioration de la marque employeur du groupe via des communications internes mensuelles précisant l'état des indicateurs économiques, l'actualité des services, les départs, les entrées, les nouveaux clients ou les projets en cours. « L'entreprise est à l'écoute des salariés, commente l'acheteur Fabien Le Gallic. Il y a de la reconnaissance. C'est rassurant. On est écouté, considéré et, par conséquent, valorisé ».

BA Group a décidé aussi d'améliorer son identité visuelle et de communiquer sur ses valeurs. « La RSE a du bon, conclut Camille Buan. Notre attractivité et notre fidélisation fonctionnent bien car nos salariés sont fiers de travailler chez nous. Quand ils rentrent chez eux, ils ont envie de partager ce qu'ils réalisent en entreprise ». ■

CONTACTS BA Group



CA en 2022 : 7,4 millions d'euros
Nombre de salariés : 47
6 rue Jean-Baptiste Guérin. Parc d'activité Le Teillais - 35 740 Pacé.
Tél. 07 81 04 55 69
Courriel : contact@ba-healthcare.com
Site : www.ba-healthcare.com et www.cimtech.fr



LES ÉOLIENNES DÉCARBONENT L'ÉNERGIE ET FONT TRAVAILLER L'INDUSTRIE BRETONNE

Depuis 2012, dès l'origine du projet, l'entreprise Ailes Marines a inscrit le parc éolien de Saint-Brieuc comme moteur de développement économique pour le territoire. A cet égard, l'objectif de la société est donc de fédérer et de faire travailler les entreprises du territoire pour produire une électricité décarbonée.



Pour l'entreprise Ailes Marines, la responsabilité sociétale a fait partie, dès le départ, du projet. Il s'agissait de construire un parc éolien tout en favorisant l'emploi le plus local possible. Et, dans ce cadre, l'idée a toujours été de favoriser les industriels bretons pour qu'ils puissent apporter leur pierre à l'édifice. « Ailes Marines a donc privilégié le recours à des prestations d'entreprises locales quand les compétences existaient ou l'implantation

d'entreprises localement, pour apporter de nouvelles compétences », intervient Stéphane Alain Riou (photo ci-dessus), le directeur de l'activité éolienne en mer d'Iberdrola France. Ainsi, plusieurs sociétés interviennent pour la fourniture des différents équipements du parc et leur installation en mer. Le Brestois Navantia a ainsi assuré la fabrication des 62 fondations jacket des éoliennes. Il s'est fait aussi épauler par une quinzaine de sous-traitants du port du Ponant. Ce projet a permis à ces PME de faire travailler 287 équivalents temps plein (ETP) pendant toute la durée du chantier de construction. En parallèle, toujours à Brest, Haizea Breizh, la filiale d'Haizea Wind, a été créée pour l'assemblage des équipements électriques des mâts des 62 éoliennes. Cela a représenté une quarantaine d'emplois. En additionnant le tout, 120 sous-traitants bretons ont participé au chantier en fournitures de services et de matériel. A cela, il faut rajouter la société Siemens Gamesa Renewable Energy, basée dans son usine du Havre (Normandie), qui a fabriqué les 62 éoliennes et qui a fait travailler 900 salariés. Ces éoliennes construites, il faudra aussi assurer leur maintenance. Ce travail, à plein-régime, sera confié à des salariés travaillant à Saint-Quay-Portrieux. En tout, 80 ETP seront mobilisés pendant toute la durée de l'exploitation du parc prévue pour au moins 25 ans. Le projet éolien en mer de Saint-Brieuc mobilisera plus de 1700 emplois en France dont environ plus de 500 emplois en Bretagne.

Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc réduit la dépendance énergétique de la Bretagne

Ce projet est, par ailleurs, fournisseur d'une énergie « verte », utilisable par les Bretons. Ainsi, le parc produira environ 1 820 GWh/an. Cela correspond à la consommation annuelle en électricité de 835 000 habitants (chauffage compris) ou 9 % de la consommation électrique totale de la Bretagne. « De fait, à l'issue de sa mise en service complète, le territoire des Côtes-d'Armor (600 000 habitants) deviendra un département à énergie positive, en produisant plus d'énergie qu'il

n'en consomme sur sa partie domestique, conclut Stéphane Alain Riou. Le parc éolien en mer de Saint-Brieuc réduit ainsi la dépendance énergétique de la Bretagne tout en contribuant aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ». ■

Les fondations jackets (photo 2) et la sous-station électrique (photo 3) ont été installées en juillet 2022. Les premières éoliennes ont été mises en production en juillet 2023 (photo 1). ↻



UN PARC MARIN DE 62 ÉOLIENNES

Le parc de Saint-Brieuc est constitué de 62 éoliennes de la marque Siemens Gamesa Renewable Energy. Chacune produit 8 Mégawatts et la puissance totale installée est de 496 Mégawatts. Situées en mer, dans la baie de Saint-Brieuc, les turbines sont réparties sur une surface de 75 km². L'éolienne la plus proche est positionnée à 16,3 km des côtes bretonnes. L'investissement total du parc éolien en mer de Saint-Brieuc est évalué à 2,4 milliards d'euros. Il est financé à 100 % par Iberdrola.

CONTACTS Ailes Marines



Nombre de salariés : 135
19 Bd Clemenceau
22 000 Saint-Brieuc
Siège : Tour Ariane - La Défense
5 place de la Pyramide
92 800 Puteaux
Courriel : contact@ailes-marine.bzh
Site : ailes-marines.bzh



LE LEADER EN ÉLECTROAIMANT MISE SUR L'IMPLICATION DE SES ÉQUIPES

Pour donner du sens à l'ensemble des équipes, le concepteur et fabricant d'électroaimants Sigmaphi place l'Humain au centre de ses préoccupations. Il mise sur l'amélioration de la qualité de vie au travail ainsi que sur l'engagement des collaborateurs.

Fondée en 1981, Sigmaphi se distingue par sa vocation : « Accélérer la transition vers un monde meilleur. » Une noble mission pour ce fabricant d'électroaimants, pièces essentielles des accélérateurs utilisés pour générer et propulser des particules. Sigmaphi œuvre dans la recherche fondamentale, le domaine médical comme la protonthérapie contre le cancer, et l'énergie, en produisant des aimants pour des projets de fusion. « Dans le monde, une dizaine de fabricants d'aimants existent, et moins de la moitié d'entre eux possède notre capacité à concrétiser des idées en produits industriels, qu'il s'agisse d'aimants de quelques kilogrammes ou de mastodontes de 120 tonnes », explique Sébastien Longelin. Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise a entrepris de clarifier ses missions, afin de donner du sens au travail de ses salariés. Cette démarche vise à améliorer leur bien-être, leur engagement et, par conséquent, leur productivité au service du client. « Pour que l'entreprise progresse, il est crucial d'avoir des collaborateurs engagés, pour lesquels le travail a du sens », souligne avec enthousiasme le dirigeant. Un réaménagement a été opéré, avec la refonte des unités opérationnelles et la mise en avant de nos activités. Nous expliquons notre contribution dans la lutte contre le cancer et notre implication dans le développement de l'énergie future à travers la fusion de l'hydrogène. »

« Une stratégie intégrée. Modernisation de la production et renforcement de l'attractivité de l'entreprise »

Concrètement, l'entreprise propose des initiatives innovantes à ses collaborateurs. « Nous avons misé sur notre ancrage local en Bretagne. Notre volonté de s'engager en matière environnementale s'est ainsi illustrée dans la charte RSE de l'UIMM ou la volonté d'être certifiés dans ce cadre, ajoute Sébastien Longelin. Nous avons mis en place des politiques de diversité et d'égalité professionnelle, témoignées par un accord de salaires équitables et de non-discrimination ». Parallèlement, l'entreprise a revu à l'augmentation des salaires de base et a institué un accord de redistribution de la valeur créée aux employés. Elle offre également des avantages tels que des places en crèche, des programmes d'intéressement, un accès à la formation et des parcours d'intégration. En parallèle, l'entreprise a entrepris la digitalisation de la production, des finances et de la gestion des ressources humaines. « Tous ces éléments sont liés, conclut Sébastien Longelin. Notre stratégie vise également la modernisation de notre outil de production, l'amélioration de l'attractivité de notre entreprise, le développement de compétences internes et externes, et la formation. La rentabilité est l'objectif ultime. Notre chiffre d'affaires était de 13 millions en 2021. Il a atteint 17 millions en 2022, et nous prévoyons d'atteindre 20 millions en 2023. Nous sommes sur la bonne voie. Mais pour y parvenir, des équipes engagées sont essentielles ». ■

Sébastien Longelin est le président directeur général de Sigmaphi.



**ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS
UN MONDE MEILLEUR**



Beamlines Christie NHS est une ligne de faisceau réalisée par Sigmaphi pour un centre traitement du cancer au Royaume-Uni (Manchester).

CONTACTS **Sigmaphi**



CA en 2022 : 17 millions d'euros
Nombre de salariés : 130 à Vannes et 20 en Chine
ZI du Prat, rue des frères Montgolfier
56 000 Vannes
Tél. 02 97 01 08 80
Courriel : contact@sigmaphi.fr
Site : www.sigmaphi.fr

L'ENTREPRISE INVESTIT DANS UN CENTRE D'USINAGE AUTOMATISÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La société Varoform, créée en 1973, fourmille de projets. Fin 2023, l'entreprise aura automatisé la plupart de ses usinages. L'idée est de fabriquer plus vite et mieux tout en améliorant les conditions de travail des salariés. Une automatisation de la gestion de production est aussi en cours tout comme l'agrandissement des bâtiments.

La société Varoform est aujourd'hui en plein développement. Fin 2024, l'usine, située à Hénon (22), devrait s'être agrandie pour fabriquer mieux, plus vite tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs. « *J'apprécie de travailler à la campagne, précise Laurent Jacquelin, le dirigeant qui a repris l'entreprise en 2003 en la développant sur le créneau de la fabrication de supports de communication à destination des professionnels de la publicité, ainsi qu'en sous-traitances diverses pour les professionnels du BTP. C'est bon pour l'écologie, la qualité de vie au travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Nous envisageons de passer d'une usine de 1 800 m² à des locaux de 2 500 m², toujours sur le même site. Nous allons investir courant 2^{ème} semestre 2023 plus de 160 000 euros en machines de production* ». Concepteur et fabricant, l'entreprise produit des pancartes, des « totems », des enseignes et du mobilier urbain. C'est son ADN depuis 2003 alors qu'elle était située à Pommeret à l'époque en bordure de RN12. Depuis 2010, les locaux se situent à Hénon à quelques encablures de Moncontour-de-Bretagne.

Aujourd'hui, la PME compte désormais 8 salariés (1 million d'euros de chiffre d'affaires) qui travaillent dans les domaines de la métallurgie, la chaudronnerie, la menuiserie (bois et aluminium), avec un bureau d'études. Chacun possède les poly compétences nécessaires pour s'adapter aux commandes provenant de toute la France (du métro de Lille aux Abribus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en passant par la Touraine et la région PACA) et aussi de Belgique.

« Cela nécessite aussi de disposer de salariés d'excellent niveau que je fidélise en améliorant leurs conditions de travail »

Pour se développer, l'entreprise mise aussi sur la communication digitale. « *Nous développons ainsi des caissons d'affichage permettant aux utilisateurs de disposer d'un écran interactif à la façon d'un téléphone portable*, explique Laurent Jacquelin. Le consommateur peut ainsi tapoter sur notre vitrine et se balader dans un programme informatique défini par le client ». Pour assurer son développement, l'entreprise doit investir en permanence. Il s'agit de satisfaire les clients et créer de nouveaux produits plus vite et toujours de meilleure qualité. « *Cela nécessite aussi de disposer de salariés d'excellent niveau que je fidélise en améliorant leurs conditions de travail. Cela a pour effet que nous n'ayons pas de turn-over et que nos collaborateurs sont et restent motivés*, poursuit Laurent Jacquelin. *Je discute beaucoup avec eux. Ils sont associés aux décisions d'investissement ainsi qu'aux amé-*

EN DATES



1973

Création du bureau d'études Varoform à Pommeret.



2003

Reprise de l'entreprise par Laurent Jacquelin avec comme volonté de poursuivre l'activité de création de signalétiques et de mobiliers urbains.



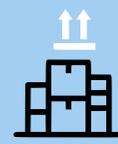
2010

Déménagement à Hénon et agrandissement de l'usine pour atteindre les 1 800 m².



2020

Reprise d'une entreprise et diversification de l'activité.



2025

Projet d'extension du bâtiment sur le site de Hénon.



Ce totem a été fabriqué par les collaborateurs de Varoform et a été doté d'un écran interactif développé par et pour le compte de la société cartelmatic. Il est installé à Rochechouart (Haute-Vienne).

CHACUN POSSÈDE LES POLY COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR S'ADAPTER AUX COMMANDES PROVENANT DE TOUTE LA FRANCE

liorations au quotidien et apprécient ce développement par le haut ».

Varoform ne s'arrête pas là, car l'entreprise se lance dans l'informatisation de la gestion de production de l'entreprise. L'idée est que l'ensemble de la gamme d'usinage soit répertorié dans une base de données. « Cela va accélérer nos délais de livraison mais aussi faciliter la production de nos devis et de nos factures pour plus de fluidité et de rapidité dans le traitement des commandes ». Ce dernier prépare aussi l'avenir. Des panneaux solaires seront probablement installés sur les toits de son usine (sous réserve du feu vert des Bâtiments de France) pour combler une partie des besoins électriques de la société. Et Varoform s'est lancée dans l'économie circulaire en recyclant les emballages et les chutes de bois. Varoform envisage également de prendre part à l'opération collective « Armor Transition » et sera amenée à calculer son empreinte Carbone sur les scopes 1, 2 et 3 selon la Méthode Bilan Carbone® en collaboration avec l'association Karbon Ethic... ■

⤵ Ce panneau réalisé à Hénon est à destination de la ville de Menucourt (Val-d'Oise).

⤵ Le chaudronnier Laurent Jossier devant un mobilier d'affichage urbain sur mono pied à destination d'une collectivité du Var.



Laurent Jacquelin dans ses ateliers.

UN INGÉNIEUR PASSÉ CHEZ VALÉO

Laurent Jacquelin, 55 ans, a fait ses classes à Loudéac et sa « prépa » aux grandes écoles à Saint-Brieuc. Après avoir décroché son diplôme d'ingénieur de l'école des Mines de Douai, le jeune homme a ensuite travaillé à La Réunion puis à Ploufragan (Chaffoteaux-et-Maury) avant d'intégrer l'usine ultra-moderne de l'équipementier Valéo à Nogent-Le-Rotrou. Sa spécialité : la climatisation automobile. « J'ai travaillé dans la production, les achats, le cost killing et même la RSE, confie-t-il aujourd'hui. Mais je voulais monter ma propre entreprise en Bretagne ou à l'étranger. J'ai trouvé cette opportunité dans les Côtes-d'Armor. En 2003, j'ai quitté Valéo et, par le hasard d'un échange avec la Chambre de commerce de Saint-Brieuc, j'ai été mis en relation avec l'entreprise que je dirige aujourd'hui. Cela a été très vite. 6 mois plus tard, j'étais en Bretagne à la tête de Varoform ».



VAROFORM

CONTACTS

ZA Beaugard - 22 150 Hénon

Tél. 02 96 69 38 40

Courriel : contact@varoform.com

Site : www.varoform.com

L'usine Varoform va s'agrandir pour atteindre les 2500 m² toujours sur le site d'Hénon à quelques encablures de Moncontour-de-Bretagne.





VOTRE RÉSEAU EN ACTION

AJIR BRETAGNE

NOUVELLE PLATEFORME 3D "INDUSTRIZ" : PLONGEZ DANS L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

Découvrez la plateforme 3D "Industriz", qui ouvrira ses portes en ligne en novembre 2023. Destinée à tous les étudiants et professionnels en quête d'opportunités, cette plateforme vise à propulser l'industrie innovante de demain. Plongez dans un univers interactif où rencontres, animations et découverte des métiers se conjuguent pour créer une expérience immersive inédite.

À l'aube de la Semaine de l'Industrie, qui se tiendra du 16 novembre au 3 décembre 2023, s'érige un symbole marquant : la plateforme 3D « Industriz » sera ouverte aux internautes. Conçue comme un outil pédagogique et divertissant, cette création bretonne vise à rassembler tous les acteurs de l'industrie, des jeunes en quête d'inspiration aux enseignants et demandeurs d'emploi. Découvrez comment cette plateforme innovante, fruit de la collaboration entre l'Association AJIR Bretagne et ses branches industrielles adhérentes, porteuses du projet, les agences Artefacto et Cosa Vostra et le cofinancement de l'OPCO21, transforme la communication industrielle via le numérique, le jeu vidéo, la réalité virtuelle et le métavers.

Le 3 février 2023 a marqué le lever de rideau à Saint-Brieuc sur l'univers captivant d'Industriz. Après six mois d'essai minutieux, ce portail novateur s'ouvre aujourd'hui au grand public, prêt à redéfinir l'interaction avec le secteur industriel. À portée d'un simple écran d'ordinateur, les internautes sont invités à s'enregistrer et à créer un avatar qui les propulsera au cœur d'un paysage industriel futuriste, riche de possibilités. Au menu, des challenges pour construire une maison, un bateau avec des explications sur les cinq grandes fonctions de l'entreprise industrielle avec, à la fin, des récompenses pour les internautes comme des maquettes à télécharger puis à imprimer en 3D ou à visualiser en réalité augmentée.

Un Voyage continu d'exploration industrielle

La plateforme 3D « Industriz » se déploie comme un voyage en constante évolution. Elle se positionne comme le lien entre le secteur industriel et la société, créant un espace de rencontre virtuelle où employeurs, élèves, étudiants et futurs professionnels se croisent et interagissent. Cette initiative se fonde parfaitement dans les préférences et les attentes de la jeunesse contemporaine en intégrant les éléments du jeu vidéo et du métavers pour offrir une expérience immersive inédite. À travers cette plateforme, l'objectif est de mettre en lumière l'industrie dans toute sa vitalité innovante, et « Industriz » incarne cette ambition de manière exemplaire.

Éveiller les Vocations : l'appel aux acteurs de l'industrie

Pour Annaïg Even-Lelièvre d'Ajir Bretagne, la priorité réside dans le fait de « susciter des vocations ». Elle souligne la nécessité pour les acteurs de l'industrie de s'approprier cette plateforme, en organisant des rencontres, des conférences, des webinaires, des salons de recrutement ainsi que des sessions de meetings virtuels. Elle met en avant le rôle central de cet outil dans la construction de l'avenir de l'industrie, en ravivant son image et en renforçant son attrait.

Dans la perspective de 2024, la plateforme sera disponible en version mobile, accompagnée d'un espace « Café » interactif. Cet espace de discussion virtuel permettra aux avatars des utilisateurs de participer



INVESTISSEMENT COLLECTIF ET FINANCEMENT NOVATEUR

La naissance de « Industriz » repose sur la collaboration des entreprises industrielles bretonnes, qui allouent une partie de leur solde de taxe d'apprentissage pour soutenir ce projet. Jusqu'au 5 octobre 2023, les entreprises peuvent contribuer via la plateforme dédiée « SOLTÉA ». Cette démarche de financement participatif souligne l'engagement du secteur industriel dans le succès de « Industriz », ouvrant la voie à un avenir industriel prometteur et résolument moderne.

- 1 L'internaute, via son avatar, peut rencontrer d'autres avatars, et donc d'autres internautes, dans l'espace nommé « Agora ».
- 2 Au fur et à mesure, l'avatar de l'internaute se déplace à l'intérieur de la plateforme « Industriz ».

à des échanges dynamiques. Le potentiel de cette plateforme est quasiment illimité, mettant en évidence l'importance d'une implication proactive des acteurs de l'industrie. Ce sont eux qui détiennent la clé du succès de cette initiative, en comblant le fossé entre un public de plus en plus captivé par l'industrie et des entrepreneurs qui ont pleinement compris l'attrait de travailler dans un secteur en pleine croissance et apprécié par la société. ■

CONTACT AJIR BRETAGNE Annaïg Even-Lelièvre - Tél. : 02 99 87 42 71
a.even-lelievre@ajir-industrie.bzh - www.industriz.bzh

OPEN

DE L'INDUSTRIE

UN ÉVÈNEMENT BREIZH**FAB**

RDV B2B | Conférence | Ateliers | Débats | Exposants

Jeudi
19 oct.
2023

Carhaix-Plouguer
Espace Glenmor - Centre de Congrès

TOUS SOLIDAIRES,
pour une **Bretagne** industrielle
RESPONSABLE et **FORTE**

Le RDV incontournable des industriels !

Pour s'inscrire : openindustrie.bzh

Une dynamique financée par



Bretagne
compétitivité



FRANCE
CHIMIE
OUEST ATLANTIQUE



UNE BELLE ÉDITION 2023 POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES BRETONNES

Laurence Fortin, Vice-présidente de la Région
Bretagne en charge des territoires, de l'économie
et de l'habitat, sur le pavillon Bretagne.

Le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) de Paris-Le Bourget est l'événement le plus important au monde consacré à l'industrie aéronautique et spatiale. La 54^{ème} édition a eu lieu du 19 au 25 juin 2023 et a réuni l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale. Après 4 années sans salon, en raison de la pandémie de Covid-19, l'édition 2023 a été un franc succès, attirant 300 000 visiteurs, respectivement 130 000 visiteurs professionnels et 170 000 visiteurs grand public.

32 entreprises bretonnes, positionnées sur des secteurs de pointe : électronique embarquée, optique, mécanique de précision, traitement de surface, hyperfréquence, télécommunications, maintenance aéronautique, conception de drones, exploitation des données satellites, gestion de l'obsolescence... se sont fédérées pour l'occasion sur un Pavillon Bretagne, organisé à l'initiative de Bretagne Commerce International et de Bretagne Aerospace.

Cette présence collective a été ainsi l'opportunité de communiquer sur la filière bretonne (160 entreprises, 12 000 salariés), avec pour la 1^{ère} fois, un espace central showroom¹ favorisant la connaissance et la valorisation des entreprises et de leurs métiers, auprès des professionnels et du grand public. Et de rappeler aux visiteurs que les entreprises recrutent, avec des besoins importants sur une trentaine de métiers, du niveau opérateur à ingénieur : opérateur de conduite de ligne CMS, opérateur MOCN, tourneur-fraiseur, ajusteur, metteur au bain, metteur au point, câbleur, technicien de contrôle et tests, technicien câbleur aéronautique, technicien composite, chargé d'affaires, développeur en informatique industrielle, ingénieur matériaux, ingénieur optique...



La mobilisation des entreprises pendant les journées grand public a permis de poursuivre ce travail de promotion auprès des étudiants, des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, en partenariat avec l'opération *L'aéro recrute* du Gifas². Situé dans le hall principal d'exposition, le pavillon Bretagne a bénéficié d'un bon niveau de fréquentation et de contacts d'affaires, avec en temps forts les visites des délégations de la Région Bretagne et de la Direction Générale de l'Armement. ■

1 - Espace cofinancé par : Région Bretagne, Morlaix Communauté, CTDO Anticipa, Icare, AJIR Bretagne, Opco 21 et animé par : UIMM Bretagne, Bretagne Aerospace.
2 - Groupement des industries françaises de l'aéronautique et du spatial.

CONTACT ASSOCIATION DE LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE BRETONNE

Site : www.bretagne-aerospace.com

FINALES NATIONALES WORLDSKILLS 2023

L'ÉQUIPE DE BRETAGNE DES MÉTIERS VISE LE PODIUM !



Les 8 et 9 juillet 2023, l'équipe de Bretagne des métiers était rassemblée à Dinard pour un dernier stage de préparation physique et mentale, avant les finales de la compétition nationale des métiers qui auront lieu à Lyon, du 15 au 17 septembre 2023. L'occasion pour l'UIMM Bretagne de venir encourager

les jeunes engagés sur les métiers industriels qui défendront les couleurs de la Bretagne dans leur métier respectif.

Les candidats de l'industrie : Maxime Armange - réfrigération technique, Marvin Le Gall - soudage, Valentin Beucher et Guillaume Michel - mécanique, Neil Carlo-fraisage, Titouan Marty-tournage, Maxence Omnes-CAO, Benjamin Bonomi et Gabin Stéphan - intégration robotique, Saïg Pennaneach - chaudronnerie, Alban le Trionnaire - contrôle industriel.



RDV DU 15 AU 17 SEPTEMBRE 2023

SUR LE VILLAGE INDUSTRIE À EUREXPO LYON ET SUR LE SITE

Site : www.worldskills-france.org

L'assurance Cyber de Valeas Assurances

Dans un monde numérique en constante évolution, les entreprises de la métallurgie sont confrontées à des cyber-risques croissants. Saviez-vous que 40 % des victimes de rançongiciels sont des PME/TPE/ETI ? Les entreprises industrielles sont particulièrement sensibles à ce type d'attaque, pouvant bloquer temporairement leur chaîne de production.

De plus, les industriels victimes de rançongiciels estiment avoir perdu entre 25 et 30% de leurs chiffres d'affaires. Chez Valeas Assurances, nous comprenons ces défis et nous nous engageons à protéger votre entreprise avec une assurance CYBER spécialement conçue pour le secteur de la métallurgie. En associant une approche proactive de la prévention à des outils de protection innovants, nous vous aidons à faire face aux menaces cybernétiques.



Chez Valeas Assurances, nous vous proposons des outils innovants de prévention pour renforcer votre sécurité. Ensemble, nous évaluons les risques spécifiques à votre entreprise, sensibilisons vos employés à la sécurité et restons à l'affût des dernières tendances en matière de cybermenaces.

Notre assurance CYBER offre une couverture adaptée à votre entreprise de la métallurgie, couvrant les dommages directs et indirects résultant d'attaques, de violations de données et d'interruptions des opérations. En cas d'incident, nous vous soutenons avec nos services de gestion d'incident et de récupération, vous aidant à atténuer les conséquences et à gérer les pertes financières et opérationnelles.



Valeas Assurances est votre partenaire de confiance pour la protection proactive contre les cyber-risques. Contactez **Antoine Simon** dès aujourd'hui pour découvrir comment notre assurance CYBER, associée à notre approche préventive et à nos outils innovants, peut sécuriser votre entreprise de la métallurgie contre les menaces cybernétiques.

Contact **Antoine Simon - a.simon@valeas.fr - 02 99 31 54 11**

**Ne laissez pas votre entreprise devenir une statistique,
protégez-vous contre les rançongiciels et assurez la continuité de votre activité.**

Le Pôle Formation UIMM Bretagne développe ses formations
Robotique et Cyberdéfense.



ROBOTIQUE

ALTERNANCE | FORMATION CONTINUE



CYBERDÉFENSE

UIMM

POLE FORMATION
Bretagne

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

ESNA

de Bretagne

Ecole Supérieure
du Numérique Appliqué

Renseignez-vous auprès de votre conseiller·ère.

www.formation-industrie.bzh